



# Levée du préavis

## Sur les conditions de travail des chefs OPS Radio de la DOPOM

Grâce à la mobilisation des chefs OPS son radio et à leur détermination, accompagnés par la CGT, la direction de la DOPOM a dû reculer.

La réunion de négociation qui a eu lieu lundi 13 avril, aura permis qu'elle prenne enfin conscience :

- De la maltraitance subie par les chefs OPS radio : du projet catastrophique Zenon, finalement abandonné après un acharnement d'à peu près 2 ans à les utiliser comme cobayes, aux conditions désastreuses d'arrivée à Campus, en passant par une planification de la sous-activité faute d'infrastructures opérationnelles pour les activités radio entre autres, etc.
- Que les nouveaux horaires mettaient non seulement en péril le service aux stations ultramarines mais aussi la mission de la visibilité des Outre-mer sur les antennes partenaires

Le moratoire acté au vu du contexte, confirme que nos revendications étaient non seulement justifiées mais pleinement légitimes. Il prendra fin au plus tard en septembre, date à laquelle la direction compte lancer les matinales sur la web radio.

Des engagements concrets ont été pris :

- Maintien des horaires de vacations nécessaires à la continuité de service, de 6h30 à 22h30
- Planification de vacation avec des activités concrètes
- L'instauration d'une relation de dialogue continu avec les opérationnels du secteur
- La participation active de ces salariés au développement des futurs projets techniques, étant experts du media Radio.

En conséquence, la CGT lève le préavis de grève.

Nous resterons cependant vigilants quant au respect de ces engagements et à l'amélioration durable des conditions de travail.

Paris, le 16 avril 2026

## Protocole d'accord de levée du préavis de grève CGT à compter du 14 avril 2026 00h00

Par le dépôt d'un préavis de grève le 8 avril 2026 pour une durée indéterminée à compter du mardi 14 avril 2026 à 00h00, l'organisation syndicale CGT interpelle la direction avec les revendications suivantes :

1 : Le maintien des horaires des vacations, nécessaires à la continuité de service aux stations de 6h30 à 22h30.

2 : Une organisation du temps de travail en 4 jours par semaine. Notre santé, déjà fortement éprouvée depuis le déploiement de Zénon, est en danger avec des enchaînements observés de 71 heures en 9 jours consécutifs !

3 : La suppression des vacations dites « activités techniques » qui ne correspondent à aucune activité concrète de la radio.

La direction a réuni l'organisation syndicale de la CGT et le collectif concerné par ce présent préavis lors d'une réunion de négociation qui s'est tenue le 13 avril 2026 de 16h à 19h.

A la suite de cette réunion, au vu des échanges, les parties conviennent, par le présent écrit, des engagements suivants :

1, 2, 3 :

Mise en place d'un moratoire pour le maintien de la planification existante avant le 6 avril 2026 au sein de la technique Radio jusqu'à la mise en place de la matinale sur la webradio et au plus tard le 30 septembre 2026.

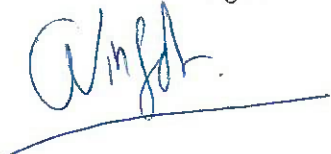
Cette évolution de l'activité entraînera une nouvelle planification qui correspondra aux besoins réels de l'activité Radio/des stations OM et accompagnée d'un échange préalable avec les intéressés.

Par ailleurs, les parties ont convenu des points suivants :

- Organisation d'une visite à Radio France pour prendre connaissance du dispositif déjà en place pour la gestion des directs sur « ICI PIDF » en prévision de l'installation d'une nouvelle brique Zénon au sein du secteur Radio de la DoPom après validation des conditions de déploiement afin de concrétiser le lancement d'une matinale en direct sur la webradio,
- Mise en place d'un comité de suivi technique Radio depuis le vendredi 8 avril 2026 pour identifier et effectuer un suivi hebdomadaire des difficultés techniques existantes afin de les résoudre en présence des acteurs IMG, ISP et DoPom,
- Formation du responsable de régie Radio et d'un OPS Radio pour avoir les droits d'administrateur sur la console DHD. En complément, des droits d'administrateur leur seront également attribués sur le système multicam.

Paris, le 15 avril 2026

Pour la CGT : Ghislaine Vingot



Pour la Direction : Nicole Amilcar

